



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-128419>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-128419

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-123730

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 06/11/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CD13 - DAP - Service Achats/Marchés - Prestations Intellectuelles

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 22130001500247

**Ville :** Marseille cedex 20

**Code postal :** 13256

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Prestations d'états des lieux des logements de fonction des collèges du Département des Bouches-Du-Rhône

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 70000000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre concerne l'organisation, l'établissement et la gestion des états des lieux d'entrée et de sortie pour les occupations des logements de fonction des collèges publics du département des Bouches du Rhône.

**Critères d'attribution :** 1- PRIX DES PRESTATIONS (60%) 2- VALEUR TECHNIQUE Constats d'état des lieux réalisables (40%) Sous-critère 1 Constats d'états des lieux réalisables pendant la période estivale : 2.1- Nombre de Constats d'états des lieux réalisables pendant la période estivale 75% Sachant que le nombre minimum attendu pour cette période est de 80 états des lieux. 2.2- Organisation géographique et moyens humains pendant la période estivale 25% Le candidat devra décrire les moyens humains qu'il est capable de dédier pour l'exécution de ce marché sur Marseille et hors Marseille, ainsi que l'organisation géographique qu'il propose pendant cette période. Sous critère 2 Constats d'états des lieux réalisables hors période estivale : 2.3- Nombre de Constats d'états des lieux réalisables hors période estivale 75% Sachant que le nombre minimum attendu pour cette période est de 20 états des lieux. 2.4- Organisation géographique et moyens humains hors période estivale 25% Le

candidat devra décrire les moyens humains qu'il est capable de dédier pour l'exécution de ce marché sur Marseille et hors Marseille, ainsi que l'organisation géographique qu'il propose pendant cette période.

#### **Section 4 - Informations rectificatives**

- L'accord-cadre sans montant minimum et avec un montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1<sup>o</sup>, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum des prestations est défini comme suit : Période initiale (24 mois) : Maximum HT 37 500 Euros  
Reconduction 1 (12 mois) : Maximum HT 18 750 Euros  
Reconduction 2 (12 mois) : Maximum HT 18 750 Euros  
Le marché est passé à prix unitaires, pour une durée initiale de 24 mois. Le marché pourra être éventuellement reconduit pour 2 périodes de 12 mois, et ne pourra excéder 4 ans au total. La date limite de remise des offres est repoussée au 04/12/2025 à 12h00.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2025**